

Module de base

Titre de module	Formateur/Formatrice dans l'entreprise formatrice	Code	EP-Q1
Conditions recommandées	Différentes expériences dans l'encadrement d'apprentis.		
Compétences	<p>En fonction des objectifs, les participants au module forment les apprentis au sein de l'entreprise selon les directives de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale horticulteur/horticultrice CFC ou horticulteur/horticultrice AFP et du plan de formation correspondant. Ils guident les apprentis avec rigueur, les encadrent et les encouragent individuellement et jugent leurs acquis. Ils construisent les relations avec les apprentis en fonction du niveau sous forme de processus d'interaction.</p> <p>Correspond aux compétences opérationnelles définies dans le profil de qualification horticulteur/horticultrice avec brevet fédéral: D.1. / D.2. / D.3. / D.4.</p>		
Contrôle des compétences	<p>Position 1: Contrôle écrit des objectifs de formation avec cas d'étude, durée 90 min.</p> <p>Position 2: Mise en situation, durée 30 min.: Préparer et donner un cours sur un thème donné. Évaluer la leçon et en délibérer avec les experts.</p> <p>Position 3: Entretien technique, durée 15 min.</p>		
Objectifs de formation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Décrire le contexte et l'importance de la formation professionnelle en Suisse. 2. Énumérer et expliquer les dispositions afférentes du droit de la formation professionnelle et du travail (OrFo, LFPPr/OFPr, LAA/OPA, LTr avec ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, CO/CC). 3. Appliquer les directives et les moyens auxiliaires relatifs à la formation professionnelle initiale horticulteur/horticultrice CFC et AFP (plan de formation, standards de travail, rapport de formation etc.). 4. Expliquer les exigences imposées à l'entreprise formatrice, au formateur ainsi que les directives pour la formation pratique des apprentis au sein de l'entreprise. 5. Décrire les tâches des trois lieux de formation, en particulier de l'entreprise formatrice, et expliquer les mesures concrètes de collaboration et de coordination. 6. Planifier la formation pratique en entreprise en concertation avec les autres lieux de formation et exploiter/utiliser de manière ciblée les moyens auxiliaires mis à disposition. 7. Organiser des stages d'orientation professionnelle de jeunes, accompagner ces derniers pendant la durée du stage et préparer les bases de décision pour la sélection. 8. Décrire le stade de développement, la motivation et le comportement d'apprentissage des jeunes et des adultes, expliquer leur influence sur la formation en entreprise et construire, dans ce contexte, les relations avec les apprentis sous forme de processus interactif. 9. Construire les relations avec les apprentis sous forme de processus interactif. 10. Décrire des influences d'apprentissage positives et leur importance (objectifs réalisables, réactions et commentaires, renforcement positif, motivation, expériences réussies etc.) et expliquer des approches d'utilisation dans le cadre de la formation en entreprise. 11. Former les apprentis à la pratique, encourager le développement des compétences opérationnelles, juger en permanence les progrès réalisés et les documenter périodiquement. 12. Définir les objectifs de formation pour des unités de formation et des cours selon les directives du plan de formation ainsi que planifier, élaborer, organiser et évaluer des unités de formation et des cours sur la base des objectifs fixés. 		
Durée d'enseignement	Cours avec travaux pratiques et certificat de compétence	Heures	40
Reconnaissance	<p>Module obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel.</p> <p>Certificat de formation continue pour tous les participants finalisant le module avec le certificat de compétence.</p> <p><i>Le module de base satisfait aux exigences des formateurs dans les entreprises formatrices conformément à l'article 44 de l'ordonnance sur la formation professionnelle et au plan d'études cadre qui en découle pour les formateurs en entreprise formatrice.</i></p>		
Durée de l'ID module	5 ans	Durée de validité du certificat de compétence pour l'admission à l'EP	7 ans

Module de base

Titre de module	Bases protection de la santé et sécurité au travail	Code	EP-Q2
Conditions recommandées	Les participants sont familiarisés avec la campagne «1 mètre de sécurité pour une place de travail sécurisée» de JardinTOP et ont déjà fait l'expérience de l'application des règles de comportement et de sécurité appropriées en contexte professionnel.		
Compétences	<p>Les participants au module sont responsables, au sein de l'entreprise, de la mise en œuvre des mesures en faveur de la protection de la santé, de la sécurité au travail et de la prévention des maladies professionnelles. Ils se conforment aux dispositions légales, aux directives de la solution sectorielle de JardinSuisse, à la stratégie JardinTOP et aux prescriptions du concept de sécurité de l'entreprise.</p> <p>Investis du rôle du responsable d'équipe, ils suivent ces consignes lors de la préparation, l'organisation et l'exécution des mandats avec l'équipe et pour les travaux de maintenance et d'entretien qui tombent dans leur domaine de compétence. Selon l'organisation de l'entreprise, ils sont également responsables de l'actualisation de son concept de sécurité.</p> <p>Correspond aux compétences opérationnelles définies dans le profil de qualification horticulteur/horticultrice avec brevet fédéral: A.1., A.2., B.5., F.1., F.2., F.3., H.1., H.2., I.1.</p>		
Contrôle des compétences	Contrôle écrit des objectifs de formation avec cas d'étude, durée 60 min.		
Objectifs de formation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Expliquer les notions et les principes de base de la sécurité au travail, de la protection de la santé et de la prévention des maladies professionnelles ainsi que leur importance et leur classement dans le concept global STOP. 2. Décrire le cadre juridique relatif à la sécurité au travail, la protection de la santé et la prévention des maladies professionnelles. 3. Décrire la responsabilité fondée sur le droit des employeurs et des employés ainsi que les tâches qui en découlent en qualité que responsable d'équipe. 4. Expliquer et déduire les prescriptions fixées dans le concept de sécurité de l'entreprise à l'aide d'exemples concrets tirés du contexte de l'entreprise. 5. Élaborer les directives de l'entreprise et les mesures d'utilisation et d'entretien des équipements de l'entreprise sur la base de la directive CFST 6512 et expliquer comment ils les mettent en œuvre dans leur quotidien professionnel. 6. Expliquer les prescriptions juridiques en faveur de la protection des jeunes au travail et les mesures d'accompagnement en cas de travaux dangereux. Planifier, encadrer, contrôler et documenter la mise en œuvre de ces mesures chez les apprentis et les jeunes employés qui leur sont subordonnés. 7. Au moyen de l'inventaire des dangers de la branche verte, procéder à une identification systématique des dangers que recèlent les mandats, en déduire des mesures locales concrètes qui viennent compléter le concept de sécurité de l'entreprise et les mettre en œuvre sur le lieu de travail. 8. Faire une enquête d'accident systématique dans la cadre de l'entreprise en basant sur le procès-verbal de l'accident. En déduire des mesures et expliquer comment ils les mettent en œuvre dans cette entreprise. 9. Décrire les tâches lors de la conception, la planification, la mise en œuvre et du contrôle de l'organisation de la sécurité dans l'entreprise. Expliquer dans quelles conditions et de quelle manière ils peuvent concevoir ces tâches dans l'entreprise. 10. Expliquer, à l'aide d'exemples, les répercussions (économiques, sociales, entrepreneuriales et personnelles) des accidents et en déduire des arguments pour développer des comportements sûrs. 11. Planifier et introduire des mesures comportementales pour faire adopter un comportement sûr aux collaborateurs. Identifier un comportement sûr et le consolider par un soutien positif. Détecter les actions à risque et les corriger en permanence. 12. Déduire, de ce concept de sécurité, les mesures d'entreprise grâce aux 10 points de JardinTOP, coordonner et surveiller leur mise en œuvre. 		
Durée d'enseignement	Cours avec travaux pratiques et certificat de compétence	Heures	30
Reconnaissance	Module obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel. Certificat de formation continue pour tous les participants finalisant le module avec le certificat de compétence. La reconnaissance du module comme formation de base de la solution sectorielle JardinTOP (fonction de PERCO) exige que les contenus soient enseignés par un/une spécialiste de la sécurité (afin que la fonction de PERCO soit garantie, il faut avoir suivi un séminaire d'échange d'expériences (ERFA) de la solution sectorielle tous les 4 ans min.).		
Durée de l'ID module	5 ans	Durée de validité du certificat de compétence	7 ans

		pour l'admission à l'EP	
--	--	-------------------------	--

Module de base

Titre de module	Communication et relations clients	Code	EP-Q3
Conditions recommandées	Les participants sont familiarisés avec le quotidien d'une entreprise du secteur vert orientée clients. La maîtrise du relationnel client est un plus mais n'est pas requise.		
Compétences	<p>Dans l'entreprise, les participants à ce module opèrent en première ligne en coopération avec les collaborateurs et sont les premiers interlocuteurs des clients. De par leur présentation et leur comportement, ils fournissent au client la première impression de l'entreprise et exercent une influence directe sur son futur comportement d'achat.</p> <p>À titre de cadres, ils se doivent de pratiquer une communication et un contact avec la clientèle exemplaires. Ils encadrent le personnel dans les domaines suivants: Accueil, information et suivi des clients. Pour cela ils observent le personnel, analysent les entretiens et conviennent avec les collaborateurs des mesures d'optimisation à prendre.</p> <p>Ils mènent des entretiens d'information, de conseil et de vente ciblés en se mettant à la portée du client, sachant convaincre par leur compétence technique, des arguments concrets, un comportement à l'écoute du client, des informations techniques et leur professionnalisme.</p> <p>Correspond aux compétences opérationnelles définies dans le profil de qualification horticulteur/horticultrice avec brevet fédéral: E.1. / E.2. / E.3. / E.5.</p>		
Contrôle des compétences	Analyser une séquence d'entretien. Analyse d'un entretien client archivé (compte rendu ou vidéo): Réclamation, information, conseil, vente par ex. ou d'une séquence extraite de l'entretien.		
Objectifs de formation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Élaborer un profil personnel simple/une image de soi (points forts, écueils, manque de détermination, attentes, qui je voudrais être et comment, ma façon de communiquer, l'effet que je fais sur les autres, ambitions, disposition à évoluer). 2. Comparer l'image de soi avec les images reçues, décrire les différences. Définition des objectifs et des mesures destinées à développer la compétence en communication. 3. Expliquer les principes de la communication (émetteur-récepteur, langage, gestes, mimique, posture corporelle, écueils) et leur signification pour l'entretien client. 4. Décrire les facteurs d'influence et les caractéristiques du comportement humain (besoins, expériences, typologie, craintes) et expliquer leur signification pour la relation vendeur-client. 5. Décrire les facteurs d'influence du comportement à l'écoute du client et de la présentation d'un bon vendeur (écouter, prendre le client au sérieux, répondre à ses attentes, technique d'interrogation, apport de solutions etc.) et les identifier à partir d'exemples. 6. Identifier les types et genres de clients, les motifs d'achat et les mesures déclenchant l'achat dans le contact client et l'entretien de vente. 7. À partir d'exemples, analyser les entretiens avec les clients et en dégager les possibilités de pilotage actif et ciblé d'un entretien. 8. À partir des règles reconnues et des directives internes, élaborer un processus/modèle personnel pour la conduite d'entretiens clients. 9. Conduire des entretiens clients, les mener à bien, les évaluer et formuler des mesures d'optimisation pour les entretiens suivants. 10. Observer et analyser les entretiens clients des collaborateurs et en déduire des approches et des mesures concrètes pour leur optimisation. 11. À l'aide d'exemples, expliquer les caractéristiques des réclamations et du processus de réception. Décrire des approches de solutions permettant de résoudre ces problèmes. 12. Décrire des phénomènes sociaux actuels (durabilité, énergie, environnement, ressources, qualité, sécurité). Expliquer les chances en résultant pour les prestations de service et les produits de la filière et la manière de les exploiter de façon ciblée pour les clients. 13. Expliquer les principes de la fixation des prix pour les produits et services proposés par l'entreprise et leur utilisation lors de l'argumentation sur les prix. 14. Expliquer la signification et l'impact de manifestations événementielles pour l'entreprise et décrire des exemples d'activités dans le cadre de manifestations organisées par l'entreprise. 		
Durée d'enseignement	Cours avec travaux pratiques et certificat de compétences	Heures	20
Reconnaissance	Module obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel. Certificat de formation continue pour les participants finalisant le module avec le certificat de compétence.		
Durée de l'ID module	5 ans	Durée de validité du certificat de compétence pour l'admission à l'EP	7 ans

Module de base

Titre de module	Gestion du personnel et direction de l'équipe	Code	EP-Q4
Conditions recommandées	Les participants sont familiarisés avec le quotidien d'une entreprise de production ou de construction de la filière verte. L'expérience acquise dans l'encadrement du personnel est un plus.		
Compétences	<p>Dans l'entreprise, les participants au module sont chargés de diriger une équipe dans le processus de travail. Leur mission: Diriger, encadrer, promouvoir et surveiller les collaborateurs, en tant qu'individus et au sein d'une équipe, le tout en fonction des objectifs impartis. Dans le travail quotidien, ils motivent le personnel et encouragent la coopération au sein de l'équipe. Ils détectent en temps voulu les conflits et autres perturbations qu'ils traitent en prenant les mesures qui s'imposent.</p> <p>Correspond aux compétences opérationnelles définies dans le profil de qualification horticulteur/horticultrice avec brevet fédéral: A.4. / B.1. / B.2. / B.3. / B.4. / B.5. / C.4. / I.3. / I.4.</p>		
Contrôle des compétences	Contrôle écrit des objectifs de formation avec cas d'étude, durée 60 min.		
Objectifs de formation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Expliquer l'importance de la communication pour l'encadrement du personnel et de l'équipe et élaborer des mesures pour une communication ouverte dans le travail quotidien. 2. À partir d'exemples, identifier les processus d'entretien, les modèles de comportement individuels et de communication des participants à un entretien. Analyser les enseignements acquis et en déduire des approches et des règles pour la conception et le pilotage d'entretiens d'évaluation et de réunions d'équipe permettant d'obtenir les résultats escomptés. 3. Préparer les entretiens d'évaluation à partir des ressources d'entreprise. Mener les entretiens et en consigner les résultats (avec mesures et objectifs individuels). 4. Organiser les réunions d'équipe selon les directives internes, convenir des objectifs et des mesures, documenter les résultats. 5. Dans leur domaine de compétence, initier les mesures convenues avec les collaborateurs et l'équipe. Observer les résultats et les conséquences dans le quotidien de l'entreprise et en évaluer l'impact. 6. Expliquer les caractéristiques observables et l'importance de la motivation des collaborateurs ainsi que son impact sur la volonté de travail et l'engagement du personnel dans le quotidien de l'entreprise. 7. Expliquer les approches de solution concrètes pour stimuler la motivation permettant de préserver et d'augmenter la volonté de travail et l'engagement du personnel. 8. Expliquer les phases d'évolution de l'équipe, décrire les mesures concrètes de développement au quotidien et initier ces mesures avec l'équipe. 9. Expliquer le principe de la «direction par objectifs» et, à partir d'exemples, la formulation d'objectifs selon le principe SMART. 10. Décrire les caractéristiques observables d'un conflit. Expliquer pourquoi il est indispensable de les identifier très tôt et les mesures de prévention des conflits. 11. Identifier les conflits et les perturbations entre collaborateurs ou au sein de l'entreprise, en parler avec les personnes concernées, convenir des mesures ciblées permettant de résoudre les problèmes et initier les mesures dans le quotidien de l'entreprise. 12. Expliquer les principaux instruments de direction (organisation, accord d'objectifs, tâches, information, communication, instructions, évaluation, correction) et leur utilisation dans le travail quotidien. 13. Analyser son propre comportement de manager. Élaborer des approches de perfectionnement et définir pour cela des mesures concrètes. 		
Durée d'enseignement	Cours avec travaux pratiques et certificat de compétences	Heures	30
Reconnaissance	Module obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel. Certificat de formation continue pour tous les participants finalisant le module avec le certificat de compétence.		
Durée de l'ID module	5 ans	Durée de validité du certificat de compétence pour l'admission à l'EP	7 ans

Module de base

Titre de module	Entretien du sol, protection phytosanitaire, soins et nutrition des plantes	Code	EP-Q5
Conditions recommandées	<p>Permis de spécialiste en protection phytosanitaire.</p> <p>Connaissances, capacités et savoir-faire des domaines de compétences opérationnelles 1.3 – 1.6, 1.7 ou 1.9 et 1.10 définis dans le profil de qualification du plan de formation relatif à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale horticulteur/horticultrice CFC.</p> <p>Compétences du module obligatoire G1 ou P1 «Connaissance et utilisation des plantes» conformément au système modulaire échelon Examen professionnel.</p> <p>Liste de la formation initiale pour la connaissance et l'utilisation des plantes par les horticulteurs.</p>		
Compétences	<p>Les participants prennent les mesures nécessaires pour favoriser la santé des plantes, améliorer la structure du sol et préserver sa fertilité. Ils mettent ces mesures en pratique conformément aux directives techniques et légales actuelles, avec une grande exactitude technique, un souci d'économie, de sécurité et dans le respect de l'environnement et des ressources. Ils comparent différentes variantes possibles de mesures et en mettent une en œuvre, conforme à la situation. Ils envisagent tous les aspects d'une mesure avant de décider, vérifient les résultats et l'adaptent si nécessaire. Ils assument leur rôle de modèle en tant que responsable d'équipe, insistent auprès de leurs collaborateurs sur l'autonomie et la responsabilité ainsi que sur le respect des directives légales concernant la protection des biens, des personnes et de l'environnement. Ils initient leurs collaborateurs au maniement des équipements de protection individuelle et générale.</p> <p>Correspond aux compétences opérationnelles définies dans le profil de qualification horticulteur/horticultrice avec brevet fédéral: F.3. / G.1. / G.2. / G.3. / G.6.</p>		
Contrôle des compétences	<p>Position 1: Documentation écrite, longueur au moins 5 pages Documentation d'un travail pratique choisi par les participants dans leur orientation respective.</p> <p>Position 2: Présentation, durée 10 min.</p> <p>Position 3: Entretien technique, durée 20 min.</p> <p>Dates fixées par le prestataire du module.</p>		
Objectifs de formation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier et juger <i>in situ</i> la structure du sol. Prendre les mesures qui s'imposent dans la gestion du sol pour favoriser et préserver la santé de celui-ci. 2. Évaluer les caractéristiques physiques du sol en se basant sur sa structure et sa nature et en tirer des conclusions sur la croissance des plantes et la faune et la flore du sol. 3. Effectuer le prélèvement correct des échantillons pour l'analyse du sol et/ou du substrat. 4. Évaluer l'apport en nutriments du sol ou du substrat existant sur la base de ses éléments et de sa valeur pH. 5. Prendre des mesures pour favoriser la santé des plantes et contrôler leur croissance en fonction du résultat des analyses du sol et/ou du substrat. 6. Comparer différentes propriétés de substrats organiques et minéraux et évaluer leur aptitude à l'usage pour une culture donnée et/ou pour favoriser la santé du sol. 7. Comparer l'utilisation des amendements minéraux et organiques en vente dans le commerce et justifier pour chaque situation. 8. En fonction de l'effet des divers pailis et matériaux de recouvrement sur le sol et les plantes, juger leur aptitude à l'usage pour une situation donnée, définir et prendre d'éventuelles mesures de suivi. 9. Justifier le choix de machines adaptées, le moment et les mesures de suivi du travail du sol afin de favoriser sa santé et celle des plantes ainsi que l'activité biologique. 10. Suivant la recommandation d'engrais déduite de l'analyse du sol et/ou du substrat, trouver des fertilisants appropriés pour la période de végétation de différentes cultures et justifier ce choix. 11. Comparer différents fertilisants minéraux et organiques et juger leur aptitude à l'usage pour chaque situation. 12. Comparer différents produits phytosanitaires commercialisés ayant les mêmes principes actifs et/ou les mêmes effets et juger leur utilisation pour une situation donnée. 13. Évaluer l'utilisation de fertilisants et de produits phytosanitaires en tenant compte de considérations économiques et écologiques. 14. Déterminer la quantité, le moment de mise en œuvre et le type de fertilisant et/ou de produit phytosanitaire pour une situation donnée. 		

	<p>15. Identifier, analyser et classer les causes des dégâts et prendre des mesures pour en éliminer la cause.</p> <p>16. Présenter les cycles de vie des principaux organismes nuisibles et en déduire le meilleur moment pour lutter contre eux.</p> <p>17. Prendre des mesures préventives afin d'empêcher que les plantes ne subissent des dégâts.</p> <p>18. Décrire et justifier l'utilisation de stimulateurs des défenses naturelles des plantes.</p> <p>19. Commenter l'importance et les différentes possibilités des contrôles d'infestation et les mener à bien.</p> <p>20. Juger la possibilité d'utiliser des auxiliaires contre un nuisible donné dans chaque situation.</p> <p>21. Comparer les différentes méthodes de régulation des mauvaises herbes et évaluer leur usage pour une situation donnée, en tenant compte des caractéristiques morphologiques et biologiques de la plante.</p> <p>22. Observer les bases légales de stockage, d'utilisation et d'élimination des fertilisants et des produits phytosanitaires et évaluer les éventuelles conséquences économiques et écologiques en cas de manipulation incorrecte.</p> <p>23. Prévenir des dégâts aux biens, aux personnes et à l'environnement lors du stockage, de l'utilisation et de l'élimination des fertilisants et des produits phytosanitaires.</p>		
Durée d'enseignement	Cours avec travaux pratiques et certificat de compétences	Heures	40
Reconnaissance	Module obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel. Certificat de formation continue pour tous les participants finalisant le module avec le certificat de compétence.		
Durée de l'ID module	5 ans	Durée de validité du certificat de compétence pour l'admission à l'EP	7 ans

Module spécifique orientation Production

Titre de module	Connaissance et utilisation des plantes	Code	EP-P1
Conditions recommandées	Maîtrise des contenus du domaine de compétences opérationnelles 1.6: «Connaissance et utilisation des plantes» défini dans le profil de qualification du plan de formation relatif à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale horticulteur/horticultrice CFC. Liste de la formation initiale pour la connaissance des plantes et l'utilisation par les horticulteurs.		
Compétences	Les participants utilisent des plantes en fonction des exigences de leur site, de leurs caractéristiques et de leur adéquation à chaque situation. Ils définissent sur cette base le choix de plantes et des mesures d'entretien. Correspond aux compétences opérationnelles définies dans le profil de qualification horticulteur/horticultrice avec brevet fédéral: E.4. / G.4.		
Contrôle des compétences	Position 1: Contrôle écrit des objectifs de formation «Connaissance et utilisation», durée 90 min. Position 2A: «Nommer» un parcours botanique «plantes ornementales» 120 plantes à nommer, durée 45 min. <i>ou</i> Position 2B: «Nommer» un parcours botanique «vivaces et arbustes» 60 plantes à nommer pendant la période de végétation, durée 45 min. 60 plantes à nommer pendant le repos végétatif, durée 45 min.		
Objectifs de formation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Déterminer les plantes de la liste EP sans moyens auxiliaires, toute l'année, en se basant sur diverses caractéristiques saisonnières et les nommer par leurs noms botaniques et vernaculaires. 2. Commenter la finalité principalement ornementale des plantes et leur utilisation. 3. Citer des exemples typiques de plantes pour différentes zones d'utilisation. 4. Affecter les plantes en fonction de la situation selon leurs caractéristiques. 5. Procéder à l'entretien des plantes en fonction de leur port botanique et définir les mesures d'entretien. 6. Citer les floraisons caractéristiques des plantes, établir leur succession et/ou affecter les plantes aux floraisons. 7. Décrire la diversité des formes/variétés des plantes de la liste EP (et CFC) et présenter leur utilisation au client. 8. Proposer des plantes appropriées au client pour les emplacements existants et lui faire une suggestion. 9. Commenter le principe fondamental des différents concepts de plantation. En déduire les frais d'entretien qui en résultent et le choix de plantes. 10. Commenter les tendances dans l'utilisation des plantes. 		
Durée d'enseignement	Cours avec travaux pratiques et certificat de compétences	Heures	80
Reconnaissance	Module obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel. Certificat de formation continue pour tous les participants finalisant le module avec le certificat de compétence.		
Durée de l'ID module	5 ans	Durée de validité du certificat de compétence pour l'admission à l'EP	7 ans

Module spécifique orientation Production

Titre de module	Conduire et suivre des cultures végétales	Code	EP-P2
Conditions recommandées	Compétences des modules obligatoires Q5 «Entretien du sol, protection phytosanitaire, soins et nutrition des plantes» et P4 «Organisation du travail en production» conformément au système modulaire échelon Examen professionnel. Liste de la formation initiale pour la connaissance et l'utilisation des plantes par les horticulteurs.		
Compétences	En tenant compte des directives techniques et légales actuelles, les participants au module gèrent, de la mise en pépinière au produit fini commercialisable, les processus de culture en production de manière techniquement correcte, parcimonieuse, dans un souci de sécurité et en respectant l'environnement et les ressources. Ils organisent les mesures nécessaires au pilotage, à la surveillance et à l'optimisation des processus de développement des végétaux, envisagent tous les aspects des mesures avant de décider et les justifient. Ils vérifient ces mesures et les adaptent si nécessaire. Ils transmettent des informations sous une forme adéquate et assument leur fonction de responsable d'équipe et de modèle. Correspond aux compétences opérationnelles définies dans le profil de qualification horticulteur/horticultrice avec brevet fédéral: F.4. / F.5. / G.5. / J.1. / J.2. / J.3. / J.4.		
Contrôle des compétences	Documentation écrite, longueur au moins 5 pages Documentation d'une problématique concrète tirée de la pratique ou d'une mise en question théorique dans le contexte de la situation personnelle des participants dans leur exploitation. Dates fixées par le prestataire du module.		
Objectifs de formation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Décrire et comparer des orientations de production diverses telles que «conventionnelle», «bio», «biodynamique» etc. 2. Citer des machines, des appareils et des outils d'occasion dans la production végétale et comparer leur mode de fonctionnement, leur utilisation, leur performance et leur maintenance. 3. Comparer les différents modes de construction de serres et de tunnels plastiques, commenter leur entretien et juger leurs possibilités d'utilisation. 4. Décrire des installations techniques et contrôler leur utilisation et leur maintenance. 5. Commenter et appliquer les prescriptions de sécurité au travail et les mesures de prévention des accidents lors de l'utilisation d'installations techniques et de machines. 6. Décrire, comparer et juger des mesures d'économie d'énergie dans la production de plantes. 7. Utiliser des installations techniques, des machines et des outils en tenant compte de leur ergonomie et de leur efficacité et fournir une explication en s'appuyant sur des exemples. 8. Effectuer des calculs simples de coûts de main-d'œuvre, de machines et de matériaux. 9. Décrire et justifier les méthodes de culture, la mise en pépinière et l'entretien pendant la culture des plantes. 10. Prévoir les processus de culture en fonction des directives et calculer les matériaux et les surfaces de culture nécessaires. 11. Décrire les instruments de surveillance des cultures végétales, les appliquer et en déduire des optimisations possibles. 12. Commenter et justifier les possibilités d'influer sur les facteurs de croissance au moyen d'installations et de mesures de culture. 13. Commenter et juger les effets de l'évolution de facteurs de croissance sur la culture et sur le déroulement de la culture. 14. À l'aide d'exemples, commenter l'impact des facteurs de croissance sur les processus de développement des plantes et en déduire des stratégies pour le pilotage des cultures. 15. Décrire et juger d'éventuelles mesures et stratégies de régulation des plantes. 16. Décrire les effets des phytohormones sur la croissance végétale et en déduire des mesures pour la culture et l'entretien des plantes. 17. Proposer et juger des possibilités et des mesures de stockage – respectueuses de la qualité – des plantes et des parties de plantes. 18. Planifier, commenter et exécuter des mesures de fertilisation adaptées à la culture végétale. 19. Réaliser des calculs de fertilisation ciblée des cultures végétales. 20. Proposer et juger des mesures d'entretien du sol pour la préservation d'une fertilité durable avant et après la culture végétale. 21. Juger l'aptitude des terres et des substrats pour certaines méthodes et certains sites de culture. 		

	<p>22. Décrire et justifier des restrictions et des mesures dans la production végétale et le commerce afin de protéger l'environnement des néophytes invasifs, des néozoaires et des maladies. Décrire et justifier des restrictions et des mesures concernant le commerce et la production des espèces protégées.</p> <p>23. Connaître les organismes de quarantaine et leurs plantes hôtes conformément à l'ordonnance sur la protection des végétaux et appliquer des mesures de production selon les directives de l'entreprise et les dispositions légales.</p> <p>24. Identifier des dégâts dans les cultures végétales à l'aide d'instruments appropriés (monitoring). Déterminer les causes et proposer et exécuter des contre-mesures adaptées à la situation.</p> <p>25. Commenter des possibilités de prévention de nuisibles dans les cultures végétales et proposer des mesures adaptées afin de les éviter.</p> <p>26. Décrire et juger les aspects écologiques et économiques lors de l'utilisation de matériaux, d'adjuvants, d'installations et de machines.</p>		
Durée d'enseignement	Cours avec travaux pratiques et certificat de compétences	Heures	150
Reconnaissance	Module obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel. Certificat de formation continue pour tous les participants finalisant le module avec le certificat de compétence.		
Durée de l'ID module	5 ans	Durée de validité du certificat de compétence pour l'admission à l'EP	7 ans

Module spécifique orientation Production

Titre de module	Vente axée sur la pratique	Code	EP-P3
Conditions recommandées	Compétences du module obligatoire Q3 «Communication et relations clients» conformément au système modulaire échelon Examen professionnel. Compétences du module obligatoire G1 ou P1 «Connaissance et utilisation des plantes» conformément au système modulaire échelon Examen professionnel. Liste de la formation initiale pour la connaissance et l'utilisation des plantes par les horticulteurs.		
Compétences	Les participants au module organisent les mesures en lien avec la vente leur incombant. Ils optimisent les situations et les processus de vente, surveillent les chiffres de vente, gèrent le stock et effectuent les tâches administratives correspondantes. Ils représentent l'entreprise vis-à-vis des clients et des fournisseurs, assumant ainsi leur rôle de modèle. Correspond aux compétences opérationnelles définies dans le profil de qualification horticulteur/horticultrice avec brevet fédéral: F.5. / K.1. / K.2. / K.3. / K.4.		
Contrôle des compétences	Contrôle écrit des objectifs de formation avec cas d'étude, durée 120 min.		
Objectifs de formation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Comprendre et encourager les liens entre la philosophie de l'entreprise, l'image de l'entreprise et les ventes. 2. Employer et réfléchir sur les types de communication lors des entretiens de conseil et de vente. Exploiter et optimiser les connaissances. 3. Optimiser l'attitude favorisant la promotion des ventes en entreprise et en équipe. 4. Filtrer les réclamations du client et les objections lors de l'entretien de vente et les transformer en un dialogue ouvert et positif. 5. Analyser et optimiser les présentations de marchandises et leur impact sur les clients. 6. Envisager et sélectionner des emballages adaptés aux marchandises et aux clients, des types d'envoi et des options de transport et analyser leurs coûts. 7. Coordonner et optimiser des processus de vente internes à l'entreprise. 8. Regrouper et analyser les calculs de coûts concernant les situations de vente en se basant sur les coûts internes et externes. 9. Appréhender les besoins spécifiques des clients grossistes du secteur production horticole et en déduire des mesures de fidélisation clients. 10. Connaître les prescriptions légales concernant les affichages de prix. Examiner, sélectionner et appliquer des possibilités d'affichage des prix et des systèmes d'étiquetage. 11. Citer les dispositions légales cantonales et nationales actuelles concernant les restrictions de vente, l'obligation d'information et les interdictions de vente. 12. Mettre en pratique des mesures de vente en lien avec des organismes de quarantaine en respectant les directives de l'entreprise et les dispositions légales. 13. Gérer l'inventaire des produits de vente, analyser et optimiser leurs possibilités d'approvisionnement. 14. Observer et examiner les tendances et les nouveautés. Les proposer et les intégrer à la conception de l'assortiment. 15. En déduire des possibilités de gain de ventes additionnelles. 16. Fixer et mettre en pratique des mesures respectueuses de la qualité sur le point de vente. 17. Coordonner les opérations, de la création de commandes à l'établissement des factures. 18. Commenter de manière détaillée les tâches administratives liées à la vente. 19. Analyser les avantages et les inconvénients des différents moyens de paiement. 		
Durée d'enseignement	Cours avec travaux pratiques et certificat de compétences	Heures	60
Reconnaissance	Module obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel. Certificat de formation continue pour tous les participants finalisant le module avec le certificat de compétence.		
Durée de l'ID module	5 ans	Durée de validité du certificat de compétence pour l'admission à l'EP	7 ans

Module spécifique orientation Production

Titre de module	Organisation du travail en production	Code	EP-P4
Conditions recommandées	Compétences des modules obligatoires Q2 «Bases protection de la santé et sécurité au travail» et Q4 «Gestion du personnel et direction de l'équipe» conformément au système modulaire échelon Examen professionnel.		
Compétences	<p>Les participants au module organisent les travaux à accomplir sur le site de production en se basant sur les objectifs convenus avec leur supérieur et sur les ressources disponibles. Ils coordonnent et surveillent la création et la réalisation des mandats ou commandes préparés. Ils encadrent et soutiennent l'équipe en collaborant activement à la réalisation au cours du processus de production. À l'issue du mandat, ils évaluent le travail avec l'équipe, documentent le résultat et établissent les bases de la facturation et du calcul des coûts réels. Ils évaluent le suivi des mandats, identifient des possibilités d'optimisation et procèdent à des améliorations ciblées ou soumettent des propositions à leur supérieur.</p> <p>Correspond aux compétences opérationnelles définies dans le profil de qualification horticulteur/horticultrice avec brevet fédéral: A.1. / A.2. / A.3. / C.1. / C.2. / C.3. / C.5. / C.6. / H.3. / I.2. / I.5. / I.6.</p>		
Contrôle des compétences	Contrôle écrit des objectifs de formation avec cas d'étude, durée 90 min.		
Objectifs de formation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les sources d'information utiles ainsi que les partenaires pour l'exécution du travail. Procéder à la collecte d'information et à l'évaluation. 2. Décrire des installations de postes de travail nécessaires et déterminer les besoins en espace. 3. Mettre en place la sécurité et la signalisation du poste de travail conformément aux prescriptions légales. 4. Identifier et décrire une exécution de travaux parfaitement adaptée à la situation. 5. Décrire et juger des variantes d'exécution. Évaluer et comparer leur rentabilité. 6. Décrire des situations menant à des interruptions de travail ou des retards. Concevoir des contre-mesures et des alternatives appropriées. 7. Identifier les besoins du processus de travail en personnel, en matériaux et en machines. Organiser la disponibilité. 8. Mettre en place des programmes de travail pour les collaborateurs et les représentants. 9. Effectuer le contrôle des matériaux et concevoir leur stockage. 10. Déterminer et décrire le tri des matériaux à éliminer ainsi que leur élimination. 11. Identifier les risques liés à la situation. Prendre, coordonner et contrôler des mesures de protection adaptées. 12. Utiliser différents moyens auxiliaires pour documenter les travaux effectués. 		
Durée d'enseignement	Cours avec travaux pratiques et certificat de compétences	Heures	30
Reconnaissance	Module obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel. Certificat de formation continue pour tous les participants finalisant le module avec le certificat de compétence.		
Durée de l'ID module	5 ans	Durée de validité du certificat de compétence pour l'admission à l'EP	7 ans

Module spécifique orientation Paysagisme

Titre de module	Connaissance et utilisation des plantes	Code	EP-G1
Conditions recommandées	Maîtrise des contenus du domaine de compétences opérationnelles 1.6: «Connaissance et utilisation des plantes» défini dans le profil de qualification du plan de formation relatif à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale horticulteur/horticultrice CFC. Liste de la formation initiale pour la connaissance et l'utilisation des plantes par les horticulteurs.		
Compétences	<p>Les participants utilisent des plantes en fonction des exigences de leur site, de leurs caractéristiques et de leur adéquation à chaque situation.</p> <p>Ils définissent sur cette base une sélection de plantes et des mesures d'entretien.</p> <p>Correspond aux compétences opérationnelles définies dans le profil de qualification horticulteur/horticultrice avec brevet fédéral: E.4. / G.4.</p>		
Contrôle des compétences	<p>Position 1: Contrôle écrit des objectifs de formation «Connaissance et utilisation», durée 90 min.</p> <p>Position 2: «Nommer» un parcours botanique 60 plantes à nommer pendant la période de végétation, durée 45 min. 60 plantes à nommer pendant le repos végétatif, durée 45 min.</p>		
Objectifs de formation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Déterminer les plantes de la liste EP sans moyens auxiliaires, toute l'année, en se basant sur diverses caractéristiques saisonnières et les nommer par leurs noms botaniques et vernaculaires. 2. Commenter la finalité principalement ornementale des plantes et leur utilisation. 3. Citer des exemples typiques de plantes pour différentes zones d'utilisation. 4. Affecter les plantes en fonction de la situation selon leurs caractéristiques. 5. Procéder à l'entretien des plantes en fonction de leur port botanique et définir les mesures d'entretien. 6. Citer les floraisons caractéristiques des plantes, établir leur succession et/ou affecter les plantes aux floraisons. 7. Juger les emplacements dans le jardin en termes de lumière, de sol et d'eau. Déterminer le biotope et lui affecter les plantes adéquates. 8. Identifier, dans le jardin du client, sur les emplacements des plantes, les facteurs influençant leur croissance. Dessiner l'emplacement correspondant, le coter et noter les critères pertinents pour la suite du travail. 9. Proposer <i>in situ</i> au client des plantes convenant pour les emplacements existants. 10. Commenter le principe fondamental des différents concepts de plantation. En déduire les frais d'entretien qui en résultent et le choix de plantes. 		
Durée d'enseignement	Cours avec travaux pratiques et certificat de compétences	Heures	50
Reconnaissance	Module obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel. Certificat de formation continue pour tous les participants finalisant le module avec le certificat de compétence.		
Durée de l'ID module	5 ans	Durée de validité du certificat de compétence pour l'admission à l'EP	7 ans

Module spécifique orientation Paysagisme

Titre de module	Technique paysagisme	Code	EP-G2
Conditions recommandées	<p>Maîtrise des chapitres 3 à 6 de la formation professionnelle horticulteur/horticultrice CFC, 1^{re} année d'apprentissage «toutes orientations» ainsi que des chapitres 3 à 7 de la formation professionnelle horticulteur/horticultrice CFC, 2^e et 3^e année d'apprentissage orientation «paysagisme» (conformément au programme d'enseignement 2012).</p> <p>Compétences des modules obligatoires Q2 «Bases protection de la santé et sécurité au travail», G1 «Connaissance et utilisation des plantes» et G4 «Organisation du travail en paysagisme» conformément au système modulaire échelon Examen professionnel.</p> <p>Liste de la formation initiale pour la connaissance et l'utilisation des plantes par les horticulteurs.</p>		
Compétences	<p>Les participants au module mettent en pratique sur le chantier les ouvrages et/ou les végétalisations prévus avec leur équipe de collaborateurs et/ou des apprentis. Ils prennent les mesures nécessaires pour réaliser de manière correcte et professionnelle les ouvrages et/ou les végétalisations selon les directives techniques et légales. Ce faisant, ils utilisent les ressources indispensables dans un souci d'économie, de sécurité et en respectant l'environnement. Ils contrôlent les documents d'exécution et éliminent les disparités et les incertitudes avec le supérieur et/ou le concepteur. Ils envisagent tous les aspects des mesures avant de décider et sont capables de les justifier si nécessaire. Ils transmettent des informations sous une forme adéquate et assument leur fonction de responsable d'équipe et de modèle.</p> <p>Correspond aux compétences opérationnelles définies dans le profil de qualification horticulteur/horticultrice avec brevet fédéral: L.2. / L.4. / L.5. / L.6. / L.7. / L.8.</p>		
Contrôle des compétences	<p>Position 1: Contrôle écrit des objectifs de formation avec cas d'étude, durée 180 min.</p> <p>Position 2: Mise en situation, durée 120 min.</p> <p>Mesurage du terrain (localisation, hauteur) et/ou jalonnement (localisation, hauteur) conformément à la planification.</p>		
Objectifs de formation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Analyser les cahiers des charges et les plans et évaluer leur contenu et la réalisation pratique. 2. Effectuer et contrôler des travaux de mensuration à l'aide de plans, de descriptifs de travaux ou autres directives. 3. Analyser des directives techniques et légales importantes pour le paysagisme et les appliquer en fonction de la situation. 4. Évaluer les qualités de matériaux et juger leur aptitude et leur durabilité. 5. Exécuter des croquis et des dessins de détail adaptés à la situation. 6. Contrôler les remplissages, fondations et nivellements réalisés sur chantier et évaluer leur exécution. Définir en fonction de la situation les améliorations nécessaires et les réaliser selon les directives applicables. 7. Vérifier les dimensions et les structures des allées et des places projetées et juger leur réalisation. 8. Construire les allées et les places selon les directives pertinentes. 9. Vérifier les dimensions et les structures des escaliers projetés et juger leur réalisation. 10. Construire les escaliers selon les directives pertinentes. 11. Vérifier les dimensions et les structures des murs et des parois projetés et juger leur réalisation. 12. Construire les murs et les parois selon les directives pertinentes. 13. Vérifier les dimensions et les structures des systèmes de drainage projetés et juger leur réalisation. 14. Construire les systèmes de drainage selon les directives pertinentes. 15. Vérifier les dimensions et les structures des rétentions/infiltrations projetées et juger leur réalisation. 16. Décrire le fonctionnement des installations de rétention et d'infiltration. Présenter leur importance économique et écologique. 17. Construire les rétentions/infiltrations selon les directives pertinentes. 18. Vérifier les dimensions et les structures des clôtures et des équipements projetés et juger leur réalisation. 19. Poser les clôtures et les équipements selon les directives pertinentes. 20. Déterminer les exigences des surfaces de végétation spécifiques en matière d'emplacement et réaliser la végétalisation. 		

	21. Déterminer les exigences des végétalisations spécifiques en matière de sol et effectuer ce travail du sol.		
Durée d'enseignement	Cours avec travaux pratiques et certificat de compétences	Heures	180
Reconnaissance	Module obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel. Certificat de formation continue pour tous les participants finalisant le module avec le certificat de compétence.		
Durée de l'ID module	5 ans	Durée de validité du certificat de compétence pour l'admission à l'EP	7 ans

Module spécifique orientation Paysagisme

Titre de module	Entretien des espaces verts	Code	EP-G3
Conditions recommandées	Compétences du module obligatoire G1 ou P1 «Connaissance et utilisation des plantes» conformément au plan modulaire échelon Examen professionnel. Listes de la formation initiale pour la connaissance et l'utilisation des plantes par les horticulteurs. Compétences des modules obligatoires Q2 «Bases protection de la santé et sécurité au travail», G1 «Connaissance et utilisation des plantes», G4 «Organisation du travail en paysagisme» et Q5 «Entretien du sol» selon le système modulaire échelon Examen professionnel.		
Compétences	Les participants au module appliquent des mesures d'entretien avec leur équipe de collaborateurs et/ou des apprentis. Ce faisant, ils utilisent les ressources indispensables dans un souci d'économie, de sécurité et en respectant l'environnement et observent les dispositions légales et les directives de l'entreprise. Ils contrôlent les concepts d'entretien et éliminent les disparités et les incertitudes avec leur supérieur. Ils envisagent tous les aspects avant de décider, vérifient les résultats des mesures, les justifient et les adaptent si nécessaire. Ils transmettent des informations sous une forme adéquate et assument leur fonction de responsable d'équipe et de modèle. Correspond aux compétences opérationnelles définies dans le profil de qualification horticulteur/horticultrice avec brevet fédéral: F4. / F5. / G.4. / G.5. / M.1. / M.2. / M.3. / M.4. / M.5. / L.1.		
Contrôle des compétences	Position 1: Documentation écrite, longueur au moins 5 pages Description d'un processus de travail à partir de l'expérience pratique des participants. Position 2: Présentation, durée 10 min. Position 3: Entretien technique, durée 20 min. Dates fixées par le prestataire du module.		
Objectifs de formation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les néophytes invasifs de la liste noire et de la liste de surveillance («watch list») et les néozoaires invasifs. Procéder à l'enlèvement et l'élimination corrects et juridiquement conformes en respectant les consignes de sécurité. 2. Observer les dispositions légales de l'ordonnance sur la dissémination dans l'environnement. 3. Connaître les organismes de quarantaine et leurs plantes hôtes conformément à l'ordonnance sur la protection des végétaux. Commenter la gestion des organismes de quarantaine et effectuer la déclaration obligatoire. 4. À l'aide de plantes indicatrices, déduire les propriétés du site, les éventuels déficits et dommages affectant le sol. 5. Analyser les devis descriptifs et les concepts d'entretien, en évaluer la faisabilité. 6. Justifier, pour le client, les objectifs, les mesures d'entretien et le calendrier. 7. Comparer l'importance écologique des revêtements, des surfaces ensemencées et plantées et prendre, autant que possible, des mesures favorisant la flore et de la faune. 8. Juger les mesures d'entretien d'un point de vue écologique et économique et justifier la décision d'une mesure. 9. Créer des programmes d'entretien sur la base des concepts définis. 10. Évaluer l'état des surfaces plantées/ensemencées et des revêtements dans le jardin du client et en déduire des mesures. 11. Évaluer les résultats obtenus par les mesures d'entretien, définir d'autres mesures et les appliquer. 12. Justifier les mesures d'entretien et de taille d'arbustes, vivaces, plantes de balcon/terrasse au jardin et dans les espaces verts publics. 13. Décrire l'évolution des besoins d'entretien (dus par exemple au changement climatique) des plantes et des espaces verts et en tenir compte autant que possible dans l'entretien. 14. Définir le cahier des charges pour machines, engins et matériel à utiliser dans une certaine situation et justifier son choix. 15. Contrôler la réalisation des objectifs d'entretien définis dans le concept de plantation fourni et, le cas échéant, adapter les mesures et plans d'entretien. 16. Élaborer et juger les mesures de rationalisation dans l'entretien. 17. Prévenir les dommages matériels, corporels et environnementaux pouvant résulter des mesures d'entretien. 18. Consulter et appliquer les bases juridiques, les prescriptions et les directives concernées (intervalles de plantation, SIA 318). 		
Durée d'enseignement	Cours avec travaux pratiques et certificat de compétences	Heures	100

Reconnaissance	Module obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel. Certificat de formation continue pour tous les participants finalisant le module avec le certificat de compétence.		
Durée de l'ID module	5 ans	Durée de validité du certificat de compétence pour l'admission à l'EP	7 ans

Module spécifique orientation Paysagisme

Titre de module	Organisation du travail en paysagisme	Code	EP-G4
Conditions recommandées	Compétences des modules obligatoires Q2 «Bases protection de la santé et sécurité au travail» et Q4 «Gestion du personnel et direction de l'équipe» selon le plan modulaire échelon Examen professionnel.		
Compétences	<p>Les participants au module organisent les travaux de paysagisme à accomplir en se basant sur les objectifs convenus avec leur supérieur et les ressources disponibles. Ils coordonnent et surveillent l'aménagement du chantier et l'exécution des mandats préparés. Ils encadrent et soutiennent l'équipe en collaborant activement lors de l'exécution sur le chantier. À la fin du mandat, ils évaluent le travail avec leur équipe, documentent le résultat et établissent les bases de la facturation et du calcul des coûts réels.</p> <p>Ils évaluent le processus de suivi des mandats, identifient des possibilités d'optimisation et procèdent à des améliorations ciblées ou soumettent des propositions à leur supérieur.</p> <p>Correspond aux compétences opérationnelles définies dans le profil de qualification horticulteur/horticultrice avec brevet fédéral: A.1 / A.2. / A.3. / C.1. / C.2. / C.3. / C.5. / C.6. / H.3. / I.2 / I.5. / I.6. / L.3.</p>		
Contrôle des compétences	Contrôle écrit des objectifs de formation avec cas d'étude, durée 90 min.		
Objectifs de formation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les sources d'information utiles ainsi que les partenaires pour l'exécution du travail. Procéder à la collecte d'information et à l'évaluation. 2. Décrire des installations de chantier/de postes de travail nécessaires et déterminer les besoins en espace. 3. Identifier et décrire une réalisation de travaux optimale adaptée à la situation. 4. Décrire et juger des variantes d'exécution. Évaluer et comparer leur rentabilité. 5. Décrire des situations menant à des interruptions de travail ou des retards. Concevoir des contre-mesures et des alternatives appropriées. 6. Identifier les besoins du processus de travail en personnel, en matériaux et en machines. Organiser la disponibilité. 7. Mettre en place des programmes de travail pour les collaborateurs et les représentants. 8. Effectuer le contrôle des matériaux et concevoir leur stockage. 9. Déterminer et décrire le tri des matériaux à éliminer ainsi que leur élimination. 10. Identifier les risques liés à la situation. Prendre, coordonner et contrôler des mesures de protection adaptées. 11. Mettre en place la sécurité et la signalisation du poste de travail/du chantier conformément aux prescriptions légales. 12. Utiliser différents moyens auxiliaires pour documenter les travaux effectués. 13. Sur place et au début des travaux, informer le client et, le cas échéant, les riverains de la gêne causée dans le périmètre du chantier et convenir avec eux des mesures à prendre. 		
Durée d'enseignement	Cours avec travaux pratiques et certificat de compétences	Heures	30
Reconnaissance	Module obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel. Certificat de formation continue pour tous les participants finalisant le module avec le certificat de compétence.		
Durée de l'ID module	5 ans	Durée de validité du certificat de compétence pour l'admission à l'EP	7 ans